



REGLEMENT DU JEU DE NOEL 2024 « Le Calendrier de l'Avent »

ARTICLE 1 : société organisatrice

L'Office de commerce Cœur de Lozère, situé 11 place de la république 48000 Mende organise un jeu du 1 au 24 Décembre 2024 inclus, un jeu intitulé "Le Calendrier de l'Avent"

ARTICLE 2 : participants

Ce jeu est ouvert à toutes personnes physiques, majeures, résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des employés de L'Office de commerce Cœur de Lozère ou appartenant au groupe de la société organisatrice, et de leur famille et toute personne ayant collaboré à la conception ou réalisation du jeu.

ARTICLE 3 : modalités de participation

Ce jeu est régi par le hasard et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement.

Pour jouer, il faut :

- Effectuer 4 achats de 10€ minimum chez 4 commerçants participants (liste complète en Annexe)
- Compléter un bulletin de jeu
- Déposer le bulletin complet (4 tampons différents + coordonnées de contact) chaque jour avant 16h30 à l'Office de Commerce, 11 Place de la République, dans l'urne prévue à cet effet.

La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants. Tout formulaire incomplet, illisible, avec un ticket de caisse dont les dates d'achat ne correspondent pas à la période de jeu et déposé après la date limite, sous une autre forme que celle prévue, sera considéré comme nul.

Le nombre de participations au jeu n'est pas limité. Cependant, une personne (même nom et prénom et même adresse), ne peut gagner qu'un seul lot sur la durée du jeu. Si une même personne est tirée au sort une seconde fois, il sera procédé, la seconde fois, à un nouveau tirage au sort.

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du jeu (méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard par exemple), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant entraînera la nullité de sa participation.

ARTICLE 4 : Dotations

4.1 : Les lots mis en jeu sont gardés secrets par les organisateurs pour le bon fonctionnement du jeu. Le lot du jour sera révélé chaque jour à l'Office de Commerce et via les réseaux sociaux de l'Office de Commerce.

L'ensemble des lots est composé de 4000€ en chèques Cad'OCoeur

Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 5 : détermination des gagnants :

- Les gagnants :

Les gagnants sont désignés par un tirage au sort effectué chaque soir par l'Office de Commerce, à l'exception des dimanche 1er, 8, 15 et 22 décembre qui seront tirés au sort le lundi matin.

Les gagnants seront annoncés dès le lendemain sur la page Facebook et le compte Instagram de l'Office de Commerce et affichés à l'Office de Commerce.

Ils seront contactés par mail ou téléphone pour les inviter à venir retirer leur lot.

Article 6 : Remise des lots :

Pour l'ensemble des lots :

Les lots non réclamés dans un délai de deux mois à compter de la fin de l'opération seront considérés comme restant la propriété de la société organisatrice.

Les lots sont à retirer à l'office de Commerce dès le lendemain du tirage au sort. Le gagnant doit présenter une pièce d'identité pour récupérer son lot.

Article 7. Dépôt légal

Le règlement complet de l'opération est disponible au bureau de l'Office de Commerce, 11 place de la république, 48000 Mende et sur son site www.commerces-mende.fr

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées et publié par annonce en ligne sur le site de l'Office de Commerce.

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier avant la date de clôture du jeu à l'adresse de l'Office de Commerce Cœur de Lozère. Les frais postaux nécessaires à la demande de règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur.

Article 8. Utilisation

Seuls, les organisateurs se réservent le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler la présente opération. Leurs responsabilités ne sauraient être engagées de ce fait.

Les organisateurs se réservent également le droit d'écarter toute personne qui contreviendrait ou tenterait de contrevenir à l'une quelconque des dispositions du présent règlement.

Participer à cette opération implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants.

Article 9. Litiges et responsabilités

La participation à cette opération implique l'acceptation, sans réserve, du règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Les organisateurs trancheront, impartialement, tout litige relatif cette opération et à son règlement.

Article 10. Attribution de compétence

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de litige, les parties s'efforceront de régler celui-ci à l'amiable. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par les organisateurs.

Article 11. Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente opération sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants disposent, en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant.

Toute demande d'accès ou de rectification doit être adressée aux organisateurs.

LISTE DES COMMERÇANTS PARTICIPANTS :

Alcédo	Nouvel hair
Ambiance et styles	Optic2000
Atelierj & cie	Optik Budget
Bijouterie Boucharenc	Photo Soto
Bijouterie Nurit	Picard
Biocoop	Place aux hommes
Boucherie Pansier	Pluriel
Boucherie Robert	Salon captif
BUT	Salvestri
By Topaze	Suzette & Thé Ô
Charbonnel Moto	Topaze
Charmende	Version Fille
Chaussures Delmas	Yves Rocher
Coeur de fleurs	
Comme les grands	
Comptoir des vignes	
Délices Lamarque	
Ecocash	
Espace revêtements	
Zen Beauté	
Frou Frou Lingerie	
Grain de Malice	
Horus	
Intersport	
Jeff de Bruges	
King jouet	
Kyubeek	
L'atelier beauté	
l'Échappée Belle	
Le Salon	
Les P'tits Papiers	
LOZ'Phone	
Marilou Bijoux	
Model Couture	
Mondovelo	
Mr Bricolage	